

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : MURA Frédéric, PERRIN Paul, TOULLALAN Maurice, BENGLOAN Coraline, BENGLOAN Patrick, BESNIER Anne, GUYARD Bruno, GOUDEAU Annick, PELLETIER Fabrice, VAN DER LINDEN Isabelle, GARNIER Patrice, BLANLUET Magali, BAUMY Philippe, BOUQUIER Anne, DUBOIS David (arrivé à 20 h 25), STOCK Nathalie, RAMOS Richard, HUREL Marianne, AUGER Philippe, BORE Delphine, VASSAL Jean-François.

**Absents avant donné un pouvoir** : Mme CHEVILLON à Mme BENGLOAN Coraline, Mme LAARASS Soumia à M. BENGLOAN Patrick

**Secrétaire** : Mme GOUDEAU Annick

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Avril 2014 :**

Monsieur RAMOS Richard demande qu'une modification sur le procès-verbal du 10 avril 2014 soit apportée, attestant que Madame HUREL Marianne n'a pas été élue suppléante mais titulaire dans le cadre du comité de Jumelage de Radicofani.

Monsieur MURA Frédéric atteste qu'il n'y a en fait aucun poste de suppléant mais deux postes de déléguées titulaires. Par conséquent, il sera procédé à la modification suivante :

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- déléguées : Mesdames CHEVILLON Sylvie et Madame HUREL Marianne ».

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Avril 2014** : Le vote du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 est reporté au Conseil Municipal du 12 Juin 2014.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

#### **Concessions :**

- Vente d'une nouvelle concession cinquantenaire au nom de DELCENSERIE Aleth pour un montant de 187,00 Euros

### **Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation : 56 Ter, route de Gourdet – Section ZO n°289
- Habitation : 23, rue André Chenal – Section ZR n° 3

### **2014- 061 Composition de la Commission des Impôts Directs**

*Monsieur MURA Frédéric procède à la lecture de la liste des personnes qui se sont portées candidats.*

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts,

La commission communale des impôts directs est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Le conseil municipal dresse une liste des contribuables pouvant faire partie de cette commission : 6 titulaires et 6 suppléants. Le directeur des services fiscaux désigne ensuite les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de proposer la liste suivante pour la commission d'impôts directs :

### **I - Contribuables domiciliés dans la commune :**

24 propositions (pour 6 titulaires et 6 suppléants) :

- M. PERRIN Paul, cadre de l'industrie retraité, 38, rue Notre-Dame à Fay aux Loges (1<sup>er</sup> adjoint)
- M. SOTTEAU Raymond, cadre de l'industrie retraité, 9, rue Ponson du Terrail à Fay-aux-Loges
- Me LEROY Martine, adjoint d'animation, 79, Route de Nestin à Fay-aux-Loges
- M. BELTOISE Jean-Claude, agent de maîtrise retraité, 14, rue de la Verrerie à Fay-aux-Loges
- M. MARIE Frédéric, agriculteur, 16, Chemin des Genièvres à Fay-aux-Loges
- M. SIFFELET Christian, technicien en télécommunications, 28, rue Alphonse Desbrosse à Fay-aux-Loges
- Me MINIERE Marie-Jeanne, commerçante retraitée, La Maison des Bois à Fay-aux-Loges
- M. MEUNIER Christian, cadre bancaire, Le Chaumontois à Fay-aux-Loges
- M. CORDIER Bruno, agriculteur, 19, rue des Maisons Pavées à Fay-aux-Loges
- M. NAUD André, commerçant retraité, 77, route de Châteauneuf à Fay-aux-Loges
- Me DUPLOUY Béatrice, employée familiale, 67, rue des Sorbiers à Fay-aux-Loges
- M. SAILLEAU Camille, artisan peintre retraité, 72, route de Trainou à Fay-aux-Loges
- M. PELLETIER Fabrice, technicien, l'Aubinière à Fay-aux-Loges (conseiller municipal)
- M. BATHELLIER Jean-Pierre, kinésithérapeute retraité, 108, route de Vitry à Fay-aux-Loges
- Me RIFFET Paulette, commerçante retraitée, 15, Chemin des Bourrassières à Fay-aux-Loges
- M. JOUDIOU René, maçon retraité, 34, rue Alphonse Desbrosse à Fay-aux-Loges
- Me QUENTIN Eliane, directrice de production retraitée, 117, Hameau de Nestin à Fay-aux-Loges
- M. BERTHELIN Pascal, agriculteur, 120, Hameau de Nestin à Fay-aux-Loges
- Me PINSARD Françoise, postière retraitée, 54, rue du Carrouge à Fay-aux-Loges
- M. JACQUET Bernard, agriculteur, La Chesnaie à Fay-aux-Loges
- Me OREJA Roselyne, coiffeuse, 67, route de Donnery à Fay aux Loges
- M. LIGOUY Bernard, artisan boulanger retraité, 22, route de Trainou à Fay-aux-Loges
- M. MOREAU Denis, chargé d'affaires, 167, rue Jean Parer à Fay-aux-Loges
- M. DU CASTEL Etienne, militaire retraité, La Vendredi à Fay-aux-Loges

### **II - Contribuables domiciliés hors de la commune :**

Propositions : 4 (pour 1 titulaire + 1 suppléant)

- M. CORDIER Daniel, agriculteur, 105 rue de Bel Air 45110 Saint Martin d'Abbat
- M. CABEL Jean-Pierre, gérant de société, 5, Chemin des Prés Bas 45110 Châteauneuf sur Loire
- M. HUTTEAU Patrice, artisan fleuriste, La Chalibaude, chemin du Moulin, 45 240 Marcilly en Villette
- M. MARECHAL Joël, gérant de société, 6, rue de la procession, 41 600 Chaumont sur Tharonne

### **III - Contribuables propriétaires de bois domiciliés dans la commune ou à défaut hors de la commune :**

Propositions : 4 (pour 1 titulaire + 1 suppléant)

- M. JACQUET Marc, magasinier, 11 rue des Maquisards, 45110 Châteauneuf sur Loire
- M. BARON Bruno, apiculteur, 136, route de Vitry à Fay-aux-Loges
- M. BERRUET Jean Claude, boucher retraité, 37, route du Moulin d'Aveau à Fay-aux-Loges
- M. MILANO Jean-Jacques, professeur des écoles retraité, 137, rue de l'Ane Vert 45470 Trainou

### **2014-062 Délégués des commissions de la Communauté de Communes des Loges**

*Monsieur MURA Frédéric propose aux membres du Conseil Municipal de désigner deux scrutateurs pour élire les délégués au sein des Commissions de la Communauté de Communes des Loges. Sont désignés à l'unanimité comme scrutateurs pour le dépouillement : Messieurs PERRIN Paul et GUYARD Bruno*

#### **1-La commission intercommunale d'impôts directs**

*Monsieur MURA Frédéric propose les candidatures de M. TOULLALAN Maurice en qualité de titulaire et Mme BESNIER Anne en qualité de suppléante.*

**Le conseil municipal**, à l'unanimité :

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale des impôts directs :

1 titulaire : M. TOULLALAN Maurice

1 suppléante : Mme BESNIER Anne

#### **2- La commission intercommunale Finances-développement économique-tourisme :**

*Monsieur MURA Frédéric et Monsieur RICHARD Ramos se proposent au poste de titulaire.*

Résultat des votes après dépouillement :

Frédéric MURA : 17 voix

Richard RAMOS : 5 voix

**Le conseil municipal**, à la majorité des voix,

-**Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale des Finances-développement économique-tourisme :

1 titulaire : M. MURA Frédéric

*Monsieur TOULLALAN Maurice est candidat au poste de suppléant.*

**Le conseil municipal**, à l'unanimité,

-**Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale des Finances-développement économique-tourisme :

1 suppléant : M. TOULLALAN Maurice

*Monsieur RAMOS Richard indique que les textes sont mal rédigés car les personnes élues au conseil communautaire peuvent voter sans avoir travaillé en commission. Monsieur MURA Frédéric informe qu'en sa qualité de Maire, il est habilité à signer les permis de construire sur la ZAC et rappelle à M. RAMOS Richard qu'il a été absent lors des deux Commissions communales « Finances », n'ayant prévenu de son absence que pour la première réunion.*

Arrivée de M. DUBOIS David à 20h25.

#### **3- La commission intercommunale mutualisation-transfert de compétences et communication :**

*Monsieur MURA Frédéric propose les candidatures de M. GARNIER Patrice en qualité de titulaire et M. PERRIN Paul en qualité de suppléant.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale mutualisation – Transfert de compétences et communication :

1 titulaire : M. GARNIER Patrice

1 suppléant : M. PERRIN Paul

4- La commission intercommunale Cœur de Village-SCOT-PLH-Urbanisme:

*Monsieur PERRIN Paul et Monsieur VASSAL Jean-François se proposent au poste de titulaire.*

*Sur demande de M. RAMOS Richard, Monsieur MURA Frédéric propose de désigner deux nouveaux scrutateurs pour élire les membres de la Commission Intercommunale Cœur de Village, M. PERRIN Paul ne pouvant prendre part au dépouillement. Sont désignés à l'unanimité comme scrutateurs : Messieurs AUGER Philippe et BAUMY Philippe.*

Résultat des votes après dépouillement :

Jean-François VASSAL : 5 voix

Paul PERRIN : 18 voix

**Le conseil municipal**, à la majorité des voix,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale Cœur de Village-SCOT-PLH-Urbanisme en qualité de titulaire:

1 titulaire : M. PERRIN Paul

*M. PELLETIER Fabrice se présente en qualité de suppléant.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale Cœur de Village-SCOT-PLH-Urbanisme:

1 suppléant : M. PELLETIER Fabrice

5- La commission intercommunale Bâtiments-SPANC-Entretien-Voirie :

*Monsieur MURA Frédéric propose les candidatures de M. BAUMY Philippe en qualité de titulaire et M. DUBOIS David en qualité de suppléant.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale Bâtiments-SPANC-Entretien-Voirie:

1 titulaire : M. BAUMY Philippe

1 suppléant : M. DUBOIS David

6- La commission intercommunale Investissements :

*Monsieur MURA Frédéric propose les candidatures de M. DUBOIS David en qualité de titulaire et Mme STOCK Nathalie en qualité de suppléante.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale des investissements :

1 titulaire : M. DUBOIS David

1 suppléante : Mme STOCK Nathalie

7- La commission intercommunale services à la population :

*Monsieur MURA Frédéric propose les candidatures de M. TOULLALAN Maurice en qualité de titulaire et Mme BESNIER Anne en qualité de suppléante.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité,

- **Désigne** au premier tour pour la commission intercommunale services à la Population:

1 titulaire : M. TOULLALAN Maurice

1 suppléante : Mme VAN DER LINDEN Isabelle

*Madame HUREL Marianne, absente lors de la dernière réunion de la Commission Finances, demande s'il serait possible de recevoir un compte-rendu. Monsieur TOULLALAN Maurice répond que le compte-rendu de la première commission a été donné à la séance suivante et que celui de la dernière commission sera distribué à la prochaine commission. Il n'est pas encore rédigé, que celui-ci sera envoyé à tous les membres de la Commission, après sa validation lors de la prochaine réunion.*

*Madame HUREL Marianne demande si un simple compte-rendu d'information peut être envoyé avant validation, suggestion qu'elle aurait précédemment formulée par mail et dont elle n'aurait jamais reçu d'accusé de réception.*

*Monsieur RAMOS Richard demande également qu'un compte-rendu soit envoyé avant validation.*

*Madame BORÉ Delphine demande à connaître la règle.*

*Monsieur TOULLALAN Maurice explique qu'après chaque réunion, il est rédigé un compte-rendu retraçant tous les sujets mis à l'ordre du jour, qu'il doit être validé lors de la réunion suivante par ses membres avant diffusion.*

*Monsieur MURA Frédéric suggère que chaque responsable de commission envoie un compte-rendu après réunion de sa commission.*

### **2014-063 Délégué à la Mission Locale**

*Monsieur MURA Frédéric rappelle que la commune de Fay-aux-Loges, a signé 4 contrats Avenir en partenariat avec la Mission Locale.*

*Monsieur MURA Frédéric propose la candidature de Madame GOUDEAU Annick.*

**Le conseil municipal** à l'unanimité, désigne :

- Titulaire : Madame GOUDEAU Annick

### **2014-064 Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014-054 du 10 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De préciser les points suivants :
  - en matière financière et budgétaire
    - de procéder dans les limites fixées par le budget voté par le Conseil Municipal, à la
    - réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change dans la limite de 500 000€,
    - de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L. 2221-5-1 (sous réserve des dispositions du c de ce même article) relatives à la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat pour certaines régies, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 100 000€,
    - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges dans la limite de 15 000€,
  - de réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 500 000€ autorisé par le Conseil Municipal, lors du vote du budget.

- De préciser les points suivants :
- en matière financière et budgétaire
  - de procéder dans les limites fixées par le budget voté par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change dans la limite de 500 000€,
  - de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L. 2221-5-1 (sous réserve des dispositions du c de ce même article) relatives à la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat pour certaines régies, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 100 000€,
  - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges dans la limite de 15 000€,
  - de réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 500 000€ autorisé par le Conseil Municipal, lors du vote du budget ;
- en matière d'action en justice et de règlement de certaines conséquences dommageables :
  - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts dans les domaines suivants :
  - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière de personnel communal et d'urbanisme,
  - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués l'ensemble des véhicules municipaux dans la limite de dégâts matériels et/ou corporels fixés à 20 000€.
- **D'ajouter** aux délégations du Maire :
- En matière de ressources humaines :
- Le Conseil Municipal délègue la fonction de recruter et signer les contrats nécessaires au bon fonctionnement du service et ne nécessitant pas de modification du tableau des emplois (besoin occasionnel, saisonnier...)

#### **2014-065 Demande de subventions pour spectacle au Conseil Général**

Considérant le projet de spectacle dans le cadre du festival « en granges et jardins »,

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général pour le spectacle pris en charge par la commune « Crio-Lane » d'un montant de 1 500€.

*Monsieur MURA Frédéric précise aux membres du Conseil Municipal, que la subvention de la commune si elle est obtenue serait de 750 Euros. Il ajoute également que la commune n'a pas normalement vocation à mettre en place des programmations culturelles, qu'elle délègue cela aux associations.*

*Monsieur RAMOS Richard désapprouve et affirme que la commune se doit d'organiser une programmation culturelle, qu'il est de plus favorable à une programmation culturelle publique. Il demande si la commission culturelle a été consultée. Madame BENGLOAN Coraline demande de préciser ce qu'il considère être la commission culturelle. Monsieur RAMOS Richard répond la commission associations, fêtes et cérémonies. Monsieur MURA Frédéric informe que la commission associations, fêtes et cérémonies, communication, loisirs et culture n'a pu être consultée sur la demande, celle-ci se réunissant que le mois prochain et le dossier de demande de subventions devant être adressé deux mois avant la date du spectacle au Conseil Général du Loiret, la décision a donc été mis à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.*

*Madame BESNIER Anne informe que toute commune a le droit de demander deux subventions par an.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de spectacle « Crio-Lane »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil Général du Loiret.

#### **2014-066 Modification des régies des services à la jeunesse**

Vu la délibération n°2013-061 du conseil municipal du 20 juin 2013 modifiant les régies liées aux services de la jeunesse,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la régie de recette des services enfance : elle percevra également les recettes de l'ALSH été et mini-camps organisés.
- **CREE** la régie d'avance ALSH été pour un montant de 1000€.

Monsieur MURA Frédéric demande que le point sur les aménagements des rythmes scolaires qui était mis dans les informations diverses soit mis à l'ordre du jour. Monsieur MURA Frédéric met au vote l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Cet ajout est voté à la majorité de 18 voix et 5 voix contre (M. RAMOS Richard, M. VASSAL Jean-François, M. AUGER Philippe, Mme BORÉ Delphine, Mme HUREL Marianne).

#### **2014-067 Modification des horaires scolaires dans le cadre de la réforme des aménagements des rythmes scolaires pour la rentrée 2014**

*Madame BORÉ Delphine affirme ne pas avoir été mise au courant de la réunion du COPIL relative aux aménagements des rythmes scolaires. Monsieur MURA Frédéric confirme que les dates ont bien été données lors de la précédente réunion, que tous les membres étaient présents sauf Madame BORÉ Delphine, confirmant avoir lui-même prévenu les membres de la Commission.*

*Monsieur MURA Frédéric rappelle qu'un décret récent paru les 07 Mai et la circulaire du 08 Mai dernier permettent de rassembler les activités périscolaires sur une seule demi-journée. Le COPIL, composé des directeurs des deux établissements, des représentants enseignants des écoles élémentaires et maternelles, des représentants des parents d'élèves élus des écoles élémentaires et maternelles, d'un délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), d'un représentant du directeur académique de l'éducation nationale (DASEN), du Maire et des membres de la Commission Jeunesse, des responsables municipaux des services de la Jeunesse, s'est donc réuni mardi dernier à ce sujet et s'est prononcé en faveur du groupement des 3 heures de TAP le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, cette nouvelle proposition étant motivée par plusieurs éléments :*

- *La sécurité des enfants avec un minimum de déplacements (1 fois/semaine) ;*
- *Le maintien des horaires actuels d'accueil à l'école (hormis le mercredi), une demi-heure en moins par jour par rapport à la précédente proposition ;*
- *Plus de morcellement des activités TOTEM dans la semaine ce qui permettra à l'enfant d'évoluer dans un cadre pédagogique clair et structuré ;*
- *Les enfants de première année de maternelle pourront, après leur sieste, bénéficier d'un temps d'enseignement d'au moins une heure trente sur trois jours (lundi, mardi et jeudi) ;*
- *De disposer de trois heures consécutives de TOTEM permet également la mise en place de projets plus larges.*

*Autres avantages :*

- *la commune économisera 500 Euros par période sur les activités extérieures rien que sur les transports soit 2 500 Euros annuellement..*
- *En ce qui concerne le personnel communal, cela fait un quart d'heure de travail en moins par jour sur toute l'année, soit une économie substantielle de 7500 Euros.*

*Monsieur RAMOS Richard reprend M. MURA Frédéric en précisant qu'il ne s'agit pas de parler de gain mais de limite de perte.*

- *Cela permet également de ne pas perturber les temps d'activités des associations qui occupent les salles au Pôle d'Activités Culturelles*

*Madame BORÉ Delphine demande si à un moment, on a demandé l'avis aux parents extérieurs.*

*Madame HUREL Marianne affirme qu'en sa qualité de parent d'élèves, elle n'a eu aucun retour.*

*Monsieur MURA Frédéric répond que ceci est de l'ordre de l'organisation interne entre parents délégués et parents d'élèves.*

*Monsieur GUYARD Bruno prend la parole pour témoigner qu'au sein du COPIL, seule l'école maternelle n'est pas favorable à cette deuxième proposition d'aménagement des rythmes scolaires.*

*Monsieur MURA Frédéric rappelle que les parents d'élèves maternelles et primaires vont voter.*

*Monsieur RAMOS Richard conçoit que le délai est très court entre la décision définitive et la mise en place de cet aménagement mais trouve dommage que la décision soit issue du COPIL et ne soit pas soumise à la Commission Jeunesse.*

*Monsieur MURA Frédéric répond que depuis le début de sa création, le COPIL a toujours travaillé de cette manière sachant que l'intégralité de la commission jeunesse fait partie de ce COPIL.*

*Madame BESNIER Anne confirme que le décret du 08 Mai 2014 est totalement aberrant et suggère aux membres du Conseil Municipal qui sont contre cet aménagement, d'adresser un courrier de mécontentement comme elle l'a fait, au Ministre de l'Education Nationale. Par conséquent, elle votera pour l'abstention.*

*Madame BORÉ Delphine affirme que ce choix du TAP porté sur le vendredi après-midi ne sera pas bénéfique à*

*l'enfant qui, après deux jours et demi de repos, aura des difficultés à se remettre au travail.*

*Monsieur RAMOS Richard évoque que les TAP n'étant pas obligatoire, les parents partiront en week-end dès le vendredi midi. Cela ne sera donc plus du temps dédié à la pédagogie mais seulement de la garderie.*

*Monsieur MURA Frédéric affirme que les instituteurs quant à eux, préfèrent le vendredi après-midi car les animateurs sont plus compétents sur ce temps. En effet, le vendredi après-midi n'est pas le moment le plus propice aux apprentissages scolaires. De plus, l'Inspection Académique refuse toute récréation entre 15 h 15 et 15 h 30.*

*Madame BORÉ Delphine demande ce qu'il se passe si la commune n'applique par la loi.*

*Madame BENGLOAN Coraline rappelle les textes de loi. Madame BESNIER Anne informe qu'il peut y avoir une dérogation possible dans la cadre du décret du 7 mai 2014 que s'il y a la validation du DASEN.*

*Monsieur RAMOS Richard demande qui va rembourser le travail qui a été fait par les agents sur l'ancienne version présentée.*

*Madame BENGLOAN Coraline affirme être d'accord sur l'aberration mais que là, n'est pas le débat.*

*Monsieur RAMOS Richard propose de faire remonter ce débat à l'Association des Maires de France.*

*Monsieur MURA Frédéric affirme qu'il n'y a pas un jour où il n'est pas question de cet aménagement des rythmes scolaires dans les mails qu'il reçoit de l'AMF et informe qu'une réunion publique d'information aura lieu à la Salle des Fêtes, le Samedi 14 Juin 2014 à 10 Heures.*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 411-2 et D. 521-10 à D. 521-15,

Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la Circulaire n°2014 063 du 9 mai 2014 : modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014,

Vu la délibération n°2013-063 du conseil municipal du 20 juin 2013 relative aux horaires scolaires dans le cadre de la réforme des aménagements des rythmes scolaires,

Considérant la demande du comité de pilotage,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal**, à la majorité avec 4 abstentions (Mme BESNIER Anne, Mme VAN DER LINDEN Isabelle, M. PELLETIER Fabrice, M. AUGER Philippe) et 4 contre (M. RAMOS Richard, M. VASSAL Jean-François, Mme HUREL Marianne, Mme BORÉ Delphine) :

- **VALIDE** la proposition de modification des horaires du temps scolaire suivante :

### Elémentaire

Temps scolaires	Lundi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
TAP	Mardi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
Pause méridienne	Mercredi	9h00- 12h00	
	Jeudi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
	Vendredi	9h00- 12h00	13h30- 16h30

### Maternelle

Temps scolaires	Lundi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
TAP/APC	Mardi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
Pause méridienne	Mercredi	9h00- 12h00	
	Jeudi	9h00- 12h00	13h30- 16h30
	Vendredi	9h00- 12h00	13h30- 16h30

**Total heures scolaires hebdomadaires : 24**

**Total heures TAP hebdomadaires : 3**

## Informations diverses

Analyses d'eau : la qualité de l'eau est conforme aux critères. Analyses affichées sur le tableau dans le couloir de la Mairie.

Monsieur MURA Frédéric demande aux délégués nouvellement élus au sein des structures intercommunales de rendre compte dès que possible de leur travail, après chaque réunion de leur commission.

Monsieur MURA Frédéric fait part de l'élection des nouveaux membres du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire. Ont été élus :

Président : Monsieur Philippe VACHER, Maire de Seichebrières.

Vice-Présidents : Madame Julia VAPPEREAU, Adjointe au Maire de Neuville-aux-Bois ; Madame Danièle MARSAL, Maire de Sury-aux-Bois ; Monsieur Jean-Louis LEJEUNE, Adjoint au Maire de Jargeau ; Monsieur Gilbert METHIVIER, Conseiller Municipal à la Mairie de Bray-en-Val.

Secrétaire : Monsieur Frédéric MURA, Maire de Fay-aux-Loges.

Membres du bureau : Madame Florence GALZIN, Maire de Châteauneuf-sur-Loire ; Monsieur Didier BARRÉ, Adjoint au Maire de Trainou ; Monsieur Jean-Claude NAIZONDARD, Maire de Vitry-aux-Loges.

Monsieur MURA Frédéric rappelle les Elections Européennes du 25 Mai 2014 et informe qu'il n'y aura pas les 25 bulletins de vote de disponible pour Dimanche. Les électeurs doivent les télécharger et les imprimer. La réunion d'information pour les personnes qui tiennent les bureaux de vote a bien lieu le vendredi 23 mai 2014 à 19 h 30 et sera menée par Madame BESNIER Anne.

Monsieur MURA Frédéric adresse ses remerciement aux élus et aux administrés suite au déclenchement du plan communal de sauvegarde le 30 Avril dernier, n'étant pas présent sur la commune ce week-end là mais au téléphone très régulièrement afin de suivre l'évolution de la montée des eaux. Il adresse également ses remerciements au personnel de la Maison de Retraite.

## Tour de Table

*Monsieur PERRIN Paul remercie Aude et Angélique pour le compte-rendu rédigé minute par minute suite au déclenchement du plan communal de sauvegarde le 30 Avril dernier, le personnel communal, la mobilisation des élus, les habitants de la commune venus spontanément pour écoper l'eau des sous-sols de la Maison de Retraite.*

*Monsieur RAMOS Richard remercie Paul PERRIN et est très content que personne ne remercie le directeur de la maison de retraite.*

*Monsieur TOULLALAN Maurice évoque différents points, à savoir :*

- *Le locale de l'ancienne Caisse d'Épargne sera occupé par un Ostéopathe à compter du 1<sup>er</sup> Juillet ;*
- *Un travail sur un projet de fusion entre la Maison de Retraite de Fay-aux-Loges et celle Jargeau est en cours avec l'espoir que le dossier administratif soit prêt pour la fin de l'année.*
- *La Société VALLOGIS met en vente 39 logements sur la commune, avec une probabilité que seuls 3% des logements seront achetés par les locataires.*

*Monsieur TOULLALAN Maurice propose une réunion d'information début Septembre sur les règles des finances publics et invitent les membres du Conseil Municipal à y participer.*

*Les prochaines réunions de la Commission « Finances » auront lieu les 26 Juin 2014 à 20 h 30 et 18 Juillet 2014 à 20 h 30.*

*Madame BENGLOAN Coraline remercie les élus qui se sont déplacés à la cérémonie du 8 Mai ainsi que les enseignants et les enfants pour chanter « La Marseillaise ».*

*Les prochaines réunions de la Commission « Associations, fêtes et cérémonies, communication » auront lieu les 05 Juin 2014 à 20 Heures et 24 Juillet 2014 à 19 Heures.*

*Madame BENGLOAN Coraline informe :*

- *le 1<sup>er</sup> Juin, Journée nationale de la Pêche, l'Association « La Perche Faycienne » organise une journée de découverte à la Halte Canal, rue Dumain à partir de 10 Heures ;*
- *le bulletin municipal devrait sortir courant Juin ;*

- invite les associations à envoyer des photos à mettre sur le site Internet de la Mairie ;
- le papier « jaune » du mois de Septembre sortira en Août ;
- la page « Facebook » est en cours de création en collaboration avec Madame BORÉ Delphine ;
- le 15 Juin à 17 Heures, est organisé par LADOFA en l'église de Fay-aux-Loges, un concert Saxophone et orgue avec le duo de saxophones de Paris : Claude BRUNEL et Daniel GREMELLE ;
- il reste des places pour aller visiter le musée à MEAUX avec les classes de Messieurs ANCEAU et CHARREIRE, lundi 26 Mai prochain.
- la piscine ouvrira ses portes le Samedi 14 Juin à 11 Heures ;
- Un article est paru dans la République du Centre sur le championnat départemental remporté par les Basketteuses de Fay-aux-Loges.

Monsieur MURA Frédéric félicite l'équipe de Basket qui a remporté le Championnat Départemental ainsi que leur entraîneur, M. TRUILLET.

Madame BESNIER Anne fait part de l'élection des nouveaux membres du SIRGEST. Ont été élus :

Président : Madame Anne BESNIER

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Madame Delphine BORÉ

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame SAUVARD

Monsieur VASSAL Jean-François réitère sa demande, à savoir, s'il serait possible de recevoir une copie des délibérations visées de la Préfecture.

Monsieur RAMOS Richard revient sur la présence de M. LERAY Pierre à la première réunion de la Commission Cadre de Vie et renouvelle également sa demande pour que des membres de la liste « J'habite Fay » puissent également participer aux commissions.

Monsieur PERRIN Paul, responsable de la Commission Cadre de Vie confirme que M. LERAY Pierre était bien présent lors de la première « Commission Travaux » en tant qu'invité suite à sa demande mais n'est pas membre et non convié aux prochaines réunions.

Monsieur RAMOS Richard affirme que M. LERAY Pierre lui aurait tenu des propos relayant sa présence aux réunions de la « Commission Travaux ».

Monsieur PERRIN Paul répond que s'il a effectivement eu connaissance des dates, c'est que celles-ci ont été données lors de la première commission où il était présent mais qu'en aucun cas, il n'a été envisagé sa présence à toutes les réunions.

Monsieur MURA Frédéric rappelle que les responsables des Commissions sont seuls habilités à gérer leurs invités.

Madame HUREL Marianne regrette qu'avant l'ouverture du Centre Aéré de cet été, il n'y ait pas une présentation de l'équipe d'encadrement et de leur projet pédagogique.

Madame BORÉ Delphine regrette qu'il n'y ait pas assez de contact avec les parents pour les nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur MURA Frédéric lui rappelle qu'une réunion publique est prévue le 14 Juin prochain à cet effet.

Monsieur MURA Frédéric donne les dates des prochains Conseils Municipaux à venir, à savoir le :

- 12 Juin 2014 à 20 Heures ;
- 10 Juillet 2014 à 20 Heures ;
- Si nécessité fin Août/début Septembre 2014

Le prochain conseil municipal aura donc lieu **le Jeudi 12 Juin 2014** à vingt heures.

La séance est levée à 22h15.

Publié le 2014

**Le Maire,  
F. MURA**

